

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-1

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service patrimoine

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES ET DE CONCLUSION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LE MUSEE UNTERLINDEN

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien à la médiation du patrimoine, d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au musée de l'impression sur étoffes, pour un montant de 25 000 €.

Il est également proposé d'autoriser la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour le musée Unterlinden.

Au titre de la politique en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient le fonctionnement et les actions d'animation des musées partenaires, notamment ceux particulièrement impactés par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

I. Le musée de l'impression sur étoffes (MISE)

Un audit scientifique a donné la priorité au chantier des collections, avec une nouvelle directrice scientifique mise à disposition et financée par la DRAC et une équipe de conservation renforcée par une professionnelle mise à disposition par la M2A. Ce chantier démarre avec l'externalisation d'une grande partie des prestations d'inventaire, de numérisation et de reconditionnement, sous l'égide de la DRAC.

L'offre de médiation culturelle, dans ce contexte, et compte-tenu des fermetures sanitaires, a cependant été maintenue en partie avec des intervenants extérieurs lors des matinées familles, les ateliers d'impression à la planche et les visites guidées, avec quelques manifestations, l'application SAM et l'exposition temporaire annuelle.

En 2021, dans la continuité de 2020, l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace serait à hauteur de 25 000 €, au regard d'un budget prévisionnel stable par rapport à 2020 arrêté au montant de 880 000 €, soit une aide représentant 2,8 % du budget prévisionnel.

Modalités de versement

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, la subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois, à l'issue de la signature d'une convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et le partenaire.

Le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue, conformément à la délibération du 31 mai 2021 et aux orientations et principes du plan de rebond durable et solidaire.

Il est donc proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 €, en 2021, d'approuver les termes de la convention financière dédiée, jointe en annexe 2 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur le programme P181O004T01-1098-65-65748-312.

II. Le musée Unterlinden

L'aide exceptionnelle du Département du Haut-Rhin attribuée en 2020 a abouti à un projet de convention pluriannuelle (2021-2024) d'objectifs entre la Ville de Colmar, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, la DRAC et l'association autour d'engagements réciproques :

- renforcement des missions de médiation et diversification des publics ;
- articulation entre l'ambition de rayonnement et l'ancrage territorial du musée ;
- sécurisation du modèle économique.

Cette convention prévoit notamment :

- la réalisation par la ville de Colmar d'une étude destinée à analyser les différentes formes de structures juridiques et de gouvernance, permettant d'associer au maximum les partenaires extérieurs (autres musées, Education Nationale, etc.) et les partenaires financiers, avec potentiellement un renforcement de la présence de la Collectivité européenne d'Alsace.
- la réalisation par l'association d'une étude des publics (analyse qualitative et quantitative des publics du musée à l'échelle locale, régionale, transfrontalière, nationale et internationale), au regard de la fréquentation très faible des publics d'Alsace et du Grand Est (touristes et scolaires notamment), et de la nécessité de défendre les valeurs d'intégration des populations empêchées, éloignées de la culture, relevant du champ social ou de la politique de la ville.

La convention ne prévoit pas d'engagements financiers précis de la Collectivité européenne d'Alsace. Les éventuelles attributions de subventions seront réglées via des conventions financières dédiées avec les futurs bénéficiaires éventuels.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs, jointe en annexe 4 au présent rapport, et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Ces propositions ont été validées par les Commissions territoriales de l'Agglomération de Mulhouse et de la Région de Colmar le 4 octobre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- Concernant la subvention de fonctionnement de 25 000 €, pour l'année 2021, pour le Musée de l'impression sur étoffes :

- D'attribuer et autoriser le versement une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros, pour l'année 2021, au Musée de l'impression sur étoffes (MISE), au titre du soutien à l'animation du patrimoine, selon les conditions et modalités précisées dans la fiche financière et dans la convention dédiée, jointes en annexes 1 et 2 au présent rapport,

- D'approuver les termes de la convention précitée jointe en annexe 2 au présent rapport, dont les dispositions dérogent aux règles du Règlement budgétaire et financier,

- De m'autoriser à signer cette convention avec le Musée de l'impression sur étoffes,

Les crédits nécessaires et les modalités de versement de cette subvention sont indiqués dans l'annexe 1 et dans la convention dédiée.

- Concernant la convention d'objectifs relative au fonctionnement du Musée Unterlinden :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs, jointe en annexe 3 au présent rapport, à conclure avec la Société Schongauer – Musée Unterlinden, au titre du soutien à l'animation du patrimoine,

- De m'autoriser à signer cette convention avec l'Etat (la DRAC), la Région Grand Est, la Ville de Colmar et la Société Schongauer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY